



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

ASSEMBLEE IUFE

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE
du mercredi 4 avril 2012
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h00 à 19h22**

Membres présents :

Corps professoral

Margarita Sanchez-Mazas, FAPSE
Charles Heimberg, FAPSE
Lucie Mottier, FAPSE
Bruno Strasser, Faculté des sciences

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Greta Pelgrims, FAPSE
Rémy Kopp, chargé d'enseignement, IUFE
Marianne Jacquin, IUFE
Glais Sales Cordeiro, FPSE

Etudiant-e-s

Victoria Beffa, étudiante, ADEFEP
Naomi Anderegg, étudiante, MEES
David Pillonel, étudiant, MEES
Claire Ragno Paquier, étudiante, ADEFEP

Membres invités de manière permanente et présents :

Prof. Bernard Schneuwly, directeur, IUFE
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.
Marti Ruiz-Altaba, représentant du secondaire II, Union

Absents – excusés :

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE
Catherine Walther Green, conseillère aux études, IUFE
Prof. Jérôme David, Faculté des Lettres
Prof. Anne Sgard, SES
Alexandre Fouchault, secrétariat IUFE
Sonia Bühler, responsable administration

Prise du procès-verbal :

Bernard Schneuwly, directeur IUFE

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Approbation du projet de PV de la séance du 8 mars 2012 (annexe 1)
 3. Informations de la présidente
 4. Suivi des points AG du 8 mars :
 - a. référentiel de compétences ;
 - b. plagiat ;
 - c. information adevén
 5. Questions à la présidente
 6. Formation continue
 - a. Approbation du groupe de travail interne à l'IUFE
 - b. Suivi
 7. Maîtrise en Enseignement primaire (MAEP) (annexes 2 et 3)
 8. Commission VAE, remplacement de Laura Weiss
 9. Ouverture des disciplines sans perspective de stage : le cas de la formation en biologie
 10. Modification du règlement d'études de la Forensec (annexe 4)
 11. Modification du plan d'études DAS (disciplines non-académiques) (annexe 5)
 12. Approbation des modifications au règlement et plan d'études de la Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP) (annexe 6)
 13. Divers
-

1. Approbation de l'OJ.

OJ approuvé avec inversion point 9 mis après point 4 et ajout du point 12.

2. Approbation du projet de PV de la séance du 8 mars 2012.

Adopté avec une modification apportée.

Etudiants : ils sont membres à part entière et la liste les concernant a été déplacée sous Membres dans le PV.

Le projet de PV est approuvé moyennant les deux modifications demandées

3. Informations de la présidente.

- En date du 22 mars, la présidente a reçu un message de Messieurs Bertagna (UCESG) et Fornallaz (FAMCO) s'inquiétant du « très sérieux problème » que risquait de poser le projet de collaboration avec la HEP Vaud pour une maîtrise en didactique du français dans l'enseignement secondaire. La représentante de la FAMCO présente à la séance estime qu'il serait problématique d'avoir des formateurs HEP pour Genève. Bernard Schneuwly précise que cette question fait l'objet de débat au Conseil de l'IUFE et qu'une séance est prévue le 17 avril 2012 avec une délégation des Hautes écoles ».
- Un mail de F.Bertagna concernant la didactique du français est parvenu à la présidente ; il pourra venir pour parler des problèmes.
Le directeur donne trois informations à propos de la didactique du français : le projet de Master en

didactique du français sera discuté au prochain Conseil de l'IUFE ; il y a une réunion à Genève le 17 avril sur ce dossier, réunion lors de laquelle le Président de la Conférence des HEP vient à Genève pour discuter ; de manière générale, le projet de création de Master en didactique des disciplines en Suisse ne marche pas très bien.

- Un courrier émanant de M.Ruiz-Altaba est parvenu à la présidente concernant une circulaire envoyée par Walter Loosli et Simon Toulou au directeur du CO et du PO. Malheureusement, Simon Toulou, présent en début de séance, ne peut rester pour les divers lors desquels le point, en présence de M.Ruiz-Altaba, sera discuté.
- Avertissement : toutes les décisions concernant les problèmes de rentrée en automne doivent pouvoir être prises lors de la réunion de l'assemblée de l'IUFE du 24 mai.
-

4. Suivi des points AG du 8 mars

- a. référentiel de compétences ;
 - Le référentiel de compétences est sur l'intranet des étudiants
 - Les gestes professionnels : intranet formateurs
- b. plagiat ;
 - tous les travaux d'examen doivent être rendus en version électronique ; la version papier doit être fournie le cas échéant à la demande de l'enseignant ;
 - le problème technique est soulevé du débordement des boîtes aux lettres mail ; il existe des solutions alternatives par moodle, pour par la création d'autres espaces informatiques sur lesquels les étudiants peuvent déposer leurs travaux ; l'exigence d'une version électronique émane du rectorat et est difficilement contournable
 - il est mentionné qu'à la Faculté des sciences les masters et thèses sont systématiquement soumis à un détecteur par le secrétariat
- c. information Adevén
 - une information a été donnée qui semble satisfaire tout le monde
- d) les séances de l'Assemblée sont publiques
- e) les étudiants demandent que le RO soit mis sur le site.

5. Questions à la présidente.

Néant

9. Ouverture des disciplines sans perspective de stage : le cas de la formation en biologie (point anticipé)

Bruno Strasser introduit le point. Il est question de ne pas ouvrir le CCDIDA de biologie pour la rentrée 2012 à cause du nombre des étudiants déjà formés qui attendent un stage en responsabilité.

- Ceci paraît problématique en cours même d'inscriptions des étudiants
- ouvrir et fermer en fonction des flux est difficile pour une équipe de recherche et d'enseignement en pleine activité
- CCDIDA : ne faudrait-il pas considérer le CCDIDA comme une formation plus large qui ne mène pas seulement à la MASE»

Propositions :

- maintenir CCDIDA cette année
- faire un concours d'entrée ; admission sur dossier pour le CCDIDA dans l'avenir
- MASE : IUFE dépend du bon vouloir des directeurs ; difficile à gérer ; négocier avec le DIP un nombre minimal de stages en emploi fixes
- Solution provisoire et intermédiaire : stages en duo avec formateurs de terrain ;

Charles Heimberg dit que d'autres disciplines sont concernées. Histoire pourrait l'être, géographie aussi beaucoup d'étudiants formés en CCDIDA.

Selon lui, il faut clairement différencier CCDIDA et MASE 2. Il est impossible d'instaurer un numérus clausus pour le CCDIDA. Ch. Heimberg souligne la particularité des disciplines mentionnées : elles sont présentes dans les deux niveaux d'enseignement ; elles ont donné lieu à la constitution d'équipes de recherche en didactique avec professeurs, chargés d'enseignement et formateurs de terrain.

En voici les principes qui ont été dégagés :

1. Le CCDIDA dans de telles disciplines est toujours ouvert
2. Il faut revoir la valeur et le statut du CCDIDA qui doit être considéré comme un diplôme en soit, ce qui implique une réflexion sur ses contenus ; il peut être utile aussi pour d'autres situations ou débouchés (musée, etc.)

Stéphanie Castanier

- CCDIDA ouvert : quel est le sens de former encore des gens qui ne vont pas trouver d'emploi ?
- Stages en duo : solution possible, mais problématique.

Naomi Anderegg : Stages en duo : inacceptable ; 100 heures sur une année dont ¼ en formation réelle en responsabilité ; aucune expérience ni de gestion de classe ; il est erroné de penser que c'est une solution ; c'est une solution au rabais qui met en péril la reconnaissance par la CDIP.

Rémy Kopp rappelle d'abord que le stage en duo proposé consisterait en 6h par semaine sur l'année ; 1/3 observation – 1/3 participation à l'enseignement – 1/3 en responsabilité

Il parle au nom des CE. Il a fait une enquête à laquelle ont répondu 41%. Il en ressort :

- maintien ou non de CCDIDA : 3 pour fermeture, les autres pour ouverture avec des restrictions diverses ;
- aucun CE n'accepte la généralisation des stages en duo
- très forte majorité qui soutient la possibilité de négocier un quota de stages pour réguler les flux

Au cours de la discussion, d'autres arguments sont évoqués

- CCDIDA – MASE2. La majorité des étudiants pense faire le CCDIDA pour faire la MASE2, le lien est donc très étroit.
- Stages en duo : non rémunéré ; c'est un problème pour des étudiants qui après 7 ans n'ont toujours pas de rémunération
- Il est difficile de faire un numérus clausus à l'entrée du CCDIDA sans garantir une suite de la formation, pour des raisons de principe ; or, il est impossible de prévoir le nombre de stages qui seront disponibles après le CCDIDA (prévision sur deux ans) ;
- D'autres proposent par exemple, pour la biologie, 12 entrées CCDIDA avec non garantie de poursuivre et 4 stages garantis chaque année.
- La garantie d'un certain nombre de stages par disciplines a déjà été discutée dans plusieurs instances ; difficile à réaliser, mais pas impossible
- Stages en duo : y a-t-il vraiment une valeur ajoutée du CCDIDA en dehors du Master, sauf exceptionnellement.
- Peut-on vraiment changer le sens du CCDIDA conçu pour la formation des enseignants ?
- Inversement : le fait de trop vite axer la formation sur la pratique, dès le CCDIDA, n'est-ce pas aussi empêcher une transition entre études disciplinaires et réflexion didactique sur la discipline avant d'entrer dans la pratique ; la formation didactique est aussi une formation sur la discipline ; CCDIDA est une formation non pas encore directement professionnalisante, mais préparant la professionnalisation
- Il faut faire attention à ne pas faire des stages en duo une norme
- S'il y a numérus clausus, quels critères de choix : les remplacements ne paraissent pas un bon critère en soi.

Il faut reprendre la discussion en Compro avec une préparation au préalable.

Dans l'immédiat, le comité de direction va prendre des décisions jeudi 5 avril sur les disciplines à ouvrir. Il faut clairement distinguer entre deux types de disciplines :

- celles qui ont une équipe de recherche et sont présentes au CO et au PO
- d'autres qui sont plus éphémères en FORENSEC, présentes seulement au PO (droit, sociologie, psychologie, espagnol par exemple)

La tendance est d'ouvrir toujours les premières et de décider d'année en années pour les secondes.

6. Formation continue

- a. Approbation du groupe de travail interne à l'IUFE

La situation est rapidement rappelée (voir aussi dernier PV) : l'employeur exige soit d'être présent dans le groupe interne constitué par l'Assemblée, soit que les associations n'y soient pas non plus ; il dit exclure les représentants de l'IUFE de la COFOCO et la COFOEP (la COFOPO n'a pas discuté la question, aussi parce que l'Union tenait moins à une présence active dans le groupe de travail). Les associations devaient consulter leurs instances pour savoir comment réagir. Par ailleurs, une commission réunissant employeurs (Scheidegger, Fradkoff, Merad), IUFE (Maulini, Rossi, Tessaro) et trois représentants des associations est constituée avec pour mandat d'élaborer le cadre de l'intervention de l'IUFE dans la formation continue à travers un avenant à la Convention de partenariat DIP-UNIGE. Cette commission n'est pas permanente.

SPG : elle souhaite pouvoir travailler sans l'employeur avec l'IUFE ; elle regrette une sorte de chantage ; il n'y a pas d'espace de parole ; DGEP dirige et impose beaucoup en matière de formation continue ; il y a une sorte d'impasse

FAMCO : partage ce point de vue, mais dit qu'il n'y a pas vraiment le choix ; elle souligne qu'elle a une représentation dans la COFOCO

UNION : elle ne voulait qu'être observateur dans le groupe interne sans droit de vote ; l'absence lui pose moins de problème.

b. Suivi

Le directeur écrit que l'Assemblée prend note avec regret de l'exigence émanant de l'employeur concernant l'absence des associations dans le groupe interne. Le groupe de travail fonctionne dorénavant sans les associations.

7. Maîtrise en Enseignement primaire (MAEP) (annexes 2 et 3)

Il s'agit d'un projet déjà discuté, soutenu par SPG. Un petit changement est à introduire dans les documents distribués : la durée des études est non pas de 5 semestres, mais entre 3 et 5 semestres.

Un sondage auprès de la centaine d'étudiants du CCEP montre qu'une cinquantaine est intéressée à faire une maîtrise, dont 12 immédiatement, et plus d'une vingtaine l'année prochaine.

a. Approbation du règlement d'études

10 oui, 0 opposition, 0 abstention

b. Approbation du plan d'études

10 oui, 0 opposition, 0 abstention

8. Commission VAE, remplacement de Laura Weiss

Pas de réponse ; le point est ajourné.

9. Ouverture des disciplines sans perspective de stage : le cas de la formation en biologie (voir plus haut)

10. Modification du règlement d'études de la Forensec (annexe 4)

Voir l'exposé des motifs et annotation du règlement dans les papiers distribués.

Le règlement des stages est dans des documents à part sous forme de directive.

La modification est acceptée avec 10 oui à l'unanimité

11. Modification du plan d'études DAS (disciplines non-académiques) (annexe 5)

Problème de l'appellation formation continue. Modification : DAS = Diplôme de formation à l'enseignement secondaire pour les non-porteurs d'un Master

Changer l'appellation « food science » en « nutrition »

Les modifications sont acceptées avec 9 oui et 1 abstention

12. Approbation des modifications au règlement et plan d'études de la Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP) (annexe 6)

Les modifications sont acceptées avec 10 oui à l'unanimité

13. Divers

M.Ruiz-Altaba a fait parvenir un document signé Walter Loosli et Simon Toulou à la présidente, document adressé à tous les directeurs du CO et du PO. Il trouve deux formulations pour le moins maladroites : la nécessité d'une rupture temporelle et de lieu après le stage ; et le fait que l'intégration dans une école ne soit pas un critère pour l'engagement.

Le directeur met ces formulations dans un contexte plus large : l'idée à la base est la séparation stricte entre stage et emploi voulue par le législateur. La rupture temporelle est introduite par le fait qu'il y a deux mois sans salaire après le stage. L'idée d'une rupture de lieu et de la non prise en compte de l'intégration dans une équipe vise un traitement équitable entre tous les stagiaires à la fin du stage. Il s'agit en quelque sorte de redistribuer les cartes et de ne pas faire du lieu du stage une sorte d'acquis évident. Il faut voir aussi, inversement, que la distance entre stage et emploi donne aux directeurs une liberté de choix.

L'assemblée entend ces explications, mais est néanmoins d'avis que la formulation dans le texte est excessive. Elle charge le directeur de demander qu'une brève rectification soit transmise aux directeurs du CO et du PO.

La séance est levée à 19h22.